

BUREAU DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 février 2025

Objet : Acquisition-amélioration d'un immeuble situé au 77 avenue de la République à Courbevoie
- autorisation d'emprunt

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février, les membres composant le Bureau, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Sybille d'ALIGNY - Monsieur Vincent FRANCHI - Monsieur Philippe LAUNAY - Monsieur Luc AIT AISSA

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés :

Etaient absents :

LE BUREAU

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment en son article R.331-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Office du 13 juillet 2022, donnant délégation au Bureau ;

Vu la décision n°20241224048 de la DRIHL des Hauts-de-Seine portant agrément des 11 logements locatifs sociaux, 4 PLAI, 3 PLUS et 4 PLS, ouvrant droit pour l'acquisition et l'amélioration de ces logements à un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la réalisation de prêts PLAI, PLAI Foncier, PLUS, PLUS FONCIER, PLS, PLS complémentaire, PLS FONCIER, à contracter auprès de Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux situés au 77 avenue de la République à Courbevoie ;

Considérant le plan de financement prévisionnel (TTC) ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser la souscription auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt PLAI : 158 718 €

- Durée du prêt : 40 ans
- Taux de période : 2% (valeur février 2025 TLA – 0,40%)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 1 an
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Prêt PLAI Foncier : 281 632 €

- Durée du prêt : 80 ans
- Taux de période : 2,88% (valeur février 2025 TLA +0,48 %)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 1 an
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 80 ans

Prêt PLUS : 285 439 €

- Durée du prêt : 40 ans
- Taux de période : 3 % (valeur février 2025 TLA + 0,60%)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 1 an
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Prêt PLUS Foncier : 266 159 €

- Durée du prêt : 80 ans
- Taux de période : 2,88% (valeur février 2025 TLA + 0,48 %)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 1 an
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 80 ans

Prêt PLS : 123 626 €

- Durée du prêt : 40 ans
- Taux de période : 3,51% (valeur février 2025 TLA + 1,11%)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 1 an
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Commission d'instruction : 70€

Prêt PLS Complémentaire : 281 636 €

- Durée du prêt : 40 ans
- Taux de période : 3,51% (valeur février 2025 TLA + 1,11%)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 1 an
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Commission d'instruction : 160€

Prêt PLS Foncier : 343 382 €

- Durée du prêt : 80 ans
- Taux de période : 2,88 % (valeur février 2025 TLA + 0,48 %)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 1 an
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 80 ans
- Commission d'instruction : 200 €

Article 2 : D'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

Résultat des votes : 7 pour

La délibération N° 2 est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau, présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOpte
Pour Extrait Conforme
Le Président

